



EMSA

ÉTATS FINANCIERS

2016

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS 2016

Article 96 du règlement financier de l'EMSA

Introduction: Lettre de certification du comptable de l'EMSA

1. État de la situation financière
2. Compte de résultat
3. Tableaux des flux de trésorerie
4. État des variations en termes d'actifs nets
5. Principales politiques comptables
6. Notes concernant l'état de la situation financière
7. Notes concernant le compte de résultat

INTRODUCTION:

LETTRE DE CERTIFICATION DU COMPTABLE DE L'EMSA

La comptabilité annuelle de l'Agence européenne pour la sécurité maritime pour l'exercice 2016 a été élaborée conformément au titre IX du règlement financier applicable au budget général de l'Union européenne, aux règles comptables arrêtées par le comptable de la Commission et aux principes et méthodes comptables arrêtés par moi-même.

Je reconnais être responsable de la préparation et de la présentation des comptes annuels de l'Agence européenne pour la sécurité maritime, conformément à l'article 68 du règlement financier.

J'ai obtenu de l'ordonnateur, qui en certifie la fiabilité, toutes les informations nécessaires à la production des comptes décrivant l'actif et le passif de l'Agence européenne pour la sécurité maritime ainsi que l'exécution du budget.

Je certifie par la présente que, sur la base de ces informations et des vérifications que j'ai jugées nécessaires pour être en mesure de signer les comptes, j'ai obtenu l'assurance raisonnable que les comptes présentent une image fidèle, dans tous les aspects significatifs, de la situation financière, des résultats d'exploitation et de la trésorerie de l'Agence européenne pour la sécurité maritime.

Fait à Lisbonne, le 30 mai 2017.



Raul Gonzalez
Comptable par intérim

1. EMSA – ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2016 – ACTIFS

Compte de consolidation			31.12.2016	31.12.2015
	ACTIFS			
	A. VALEURS IMMOBILISÉES			
210000	Actifs incorporels		8 060 317,55	7 200 819,44
200000	Propriétés immobilières, usine et équipement		24 917 063,01	22 494 375,50
221000		Terrains et immeubles	31 934,00	37 038,00
230000		Installations, machines et outillage	17 733 160,00	14 177 058,00
241000		Matériel informatique	1 648 811,00	1 876 228,00
240000		Mobilier et parc automobile	419 540,01	429 487,50
242000		Autres aménagements	5 083 618,00	5 974 564,00
299000	Préfinancement à long terme		290 136,00	290 136,00
	durée	Préfinancement à long terme	290 136,00	290 136,00
	TOTAL VALEURS IMMOBILISÉES		33 267 516,56	29 985 330,94
	B. ACTIFS COURANTS			
310000	Stocks		2 137 960,00	1 072 320,00
405000	Préfinancement à court terme		595 608,01	3 892 864,51
	durée	Préfinancement à court terme	595 608,01	3 892 864,51
400000	Créances à court terme		3 048 354,34	6 195 213,40
401000		Créances courantes	1 014 550,80	1 022 413,17
410900		Créances diverses	8 861,17	51 127,29
490000		Autres	2 024 942,37	5 121 672,78
490010		Produits à recevoir	145 669,91	120 244,54
490011		Charges reportées	1 199 657,70	1 379 662,34
490090		<i>Produits à recevoir auprès d'entités UE consolidées</i>	679 614,76	3 621 765,90
490091		<i>Charges reportées auprès d'entités UE consolidées</i>	0,00	0,00
400009		<i>Créances à court terme auprès d'entités UE consolidées</i>	0,00	0,16
500000	Trésorerie et liquidités		16 530 292,75	12 244 227,83
	TOTAL ACTIFS COURANTS		22 312 215,10	23 404 625,74
	TOTAL		55 579 731,66	53 389 956,68

EMSA – ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2016 – ACTIF

Compte de consolidation			31.12.2016	31.12.2015
	PASSIF			
	A. Actif net		38 529 999,32	36 294 648,55
100000	Réserves		0,00	0,00
140000	Excédent/déficit cumulé		36 294 648,55	38 440 196,18
141000	Résultat économique de l'exercice – profits+/-pertes-		2 235 350,77	-2 145 547,63
	B. Participations minoritaires			
	C. PASSIF NON COURANT		105 510,17	110 285,29
161000	Avantages du personnel		0,00	0,00
163000	Provisions pour risques et charges		0,00	0,00
172000	Autres dettes à long terme		105 510,17	110 285,29
172100		Autres dettes à long terme	105 510,17	110 285,29
	TOTAL A+B+C		38 635 509,49	36 404 933,84
	D. PASSIF COURANT		16 994 222,17	16 985 022,84
481000	Avantages du personnel			
483000	Provisions pour risques et charges		0,00	46 000,00
440000	Montants à payer		16 944 222,17	16 939 022,84
441000		Créances courantes	808 289,77	634 210,46
441109		<i>Entités consolidées – Créances courantes</i>		
442000		Dettes à long terme échéant en cours d'exercice	0,00	0,00
443000		Créditeurs divers	95 844,76	118 671,60
491000		Autres	2 717 206,00	2 204 022,77
491010		Charges à payer	2 398 691,69	2 182 594,91
491011		Crédit reporté	0,00	3 246,90
491012		Autres	5 918,48	18 180,96
491090		<i>Charges à payer auprès d'entités UE consolidées</i>	312 596,73	0,00
491091		<i>Crédit reporté auprès d'entités UE consolidées</i>	0,00	0,00
440009		Montants dus à des entités UE consolidées	13 322 880,74	13 982 118,01
440019		<i>Préfinancement perçu d'entités UE consolidées</i>	13 322 880,74	13 644 389,02
440029		<i>Autres montants dus à des entités UE consolidées</i>	0,00	337 728,99
	TOTAL D. PASSIF COURANT		16 944 222,17	16 985 022,84
	TOTAL		55 579 731,66	53 389 956,68

2. EMSA – COMPTE DE RÉSULTAT 2016

Compte de consolidation		2016	2015
706199	Fonds transférés par la Commission vers d'autres institutions	0,00	0,00
740100	Contributions des pays de l'AELE membres de l'EEE	0,00	0,00
743000	Recouvrement de dépenses	0,00	0,00
744000	Recettes provenant du fonctionnement administratif	4 775 959,48	2 983 607,77
745000	Autres recettes de fonctionnement	61 419 722,39	51 968 890,27
777777	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	66 195 681,87	54 952 498,04
610000	Dépenses administratives	-32 600 638,87	-33 206 896,67
6201,,	Totalité des frais de personnel	-18 809 212,61	-17 599 973,17
630100	Dépenses liées aux immobilisations	-8 919 460,50	-9 358 772,40
611000	Autres dépenses administratives	-4 871 965,76	-6 248 151,10
600000	Dépenses opérationnelles	-31 359 711,01	-23 910 920,30
606000	Autres dépenses opérationnelles	-31 359 711,01	-23 910 920,30
666666	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-63 960 349,88	-57 117 816,97
	EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	2 235 331,99	-2 165 318,93
750000	Recettes financières	164,35	20 136,59
650000	Dépenses financières	-145,57	-365,29
	EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS HORS EXPLOITATION	18,78	19 771,30
	EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	2 235 350,77	-2 145 547,63
800008	Participations minoritaires		
790000	Gains extraordinaires (+)		
690000	Pertes extraordinaires (-)		
	EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS EXTRAORDINAIRES	0,00	0,00
	RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE	2 235 350,77	-2 145 547,63

3. **EMSA – TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 2016 (MÉTHODE INDIRECTE)**

	2016	2015
Flux de trésorerie des activités ordinaires		
Excédent/(déficit) des activités ordinaires	2 235 350,77	-2 145 547,63
Activités de fonctionnement		
<u>Ajustements</u>		
Amortissements (immobilisations incorporelles) +	1 595 632,24	2 206 137,34
Dépréciation (immobilisations corporelles) +	3 097 451,93	6 068 420,73
Augmentation/(diminution) de provisions pour risques et charges	-46 000,00	-46 000,00
Augmentation/(diminution) d'une réduction de valeur des dettes douteuses	0,00	0,00
(Augmentation)/diminution du stock	-1 065 640,00	-806 820,00
(Augmentation)/diminution du préfinancement à long terme	0,00	0,00
(Augmentation)/diminution du préfinancement à court terme	3 297 256,50	1 557 466,76
(Augmentation)/diminution des créances à percevoir à long terme	0,00	0,00
(Augmentation)/diminution des créances à percevoir à court terme	3 146 858,90	-2 231 099,38
(Augmentation)/diminution des créances liées à des entités UE consolidées	0,16	-0,16
Augmentation/(diminution) d'autres dettes à long terme	-4 775,12	-513,39
Augmentation/(diminution) des montants dus	664 436,60	-372 177,75
(Augmentation)/diminution des dettes associées aux entités UE consolidées	-659 237,27	6 144 587,44
Autres mouvements non liés à des flux de trésorerie	5 262 506,12	0,00
Flux de trésorerie nets provenant d'activités de fonctionnement	17 523 840,83	10 466 453,96
Flux de trésorerie sur investissements		
Augmentation d'immobilisations corporelles et incorporelles (-)	-13 237 775,91	-6 790 662,03
Produits d'immobilisations corporelles et incorporelles (+)	0,00	0,00
Flux de trésorerie nets sur investissements	-13 237 775,91	-6 790 662,03
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 286 064,92	3 675 791,93
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	12 244 227,83	8 568 435,90
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	16 530 292,75	12 244 227,83

4. ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET – 2016

Actif net	Excédent/déficit accumulé	Résultat économique de l'exercice	Actif net (total)
Solde au 31 décembre 2015	38 440 196,18	-2 145 547,63	36 294 648,55
Changements de méthodes comptables 1)			0,00
Solde au 1^{er} janvier 2016	38 440 196,18	-2 145 547,63	36 294 648,55
Autres 2)			0,00
Mouvements de justes valeurs			0,00
Variations de la réserve du Fonds de garantie			0,00
Allocation du résultat économique précédent	-2 145 547,63	2 145 547,63	0,00
Montants alloués aux États membres			0,00
Résultat économique de l'exercice		2 235 350,77	930 542,55
Solde au 31 décembre 2016	36 294 648,55	2 235 350,77	38 529 999,32
Compte	140000	141000	

5. PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

A) FONDEMENTS JURIDIQUES ET RÈGLES COMPTABLES

Les états financiers de l'EMSA pour 2016 ont été élaborés sur la base des documents suivants:

- le règlement fondateur de l'EMSA (règlement n° 1406/2002/CE modifié)
- le règlement financier de l'EMSA (18 décembre 2013)
- les modalités d'exécution du règlement financier de l'EMSA, modifiées en dernier lieu par le conseil d'administration (18 novembre 2014)
- la décision n° 2009/30 de l'EMSA sur les règles d'inventaire (sur la base des règlements et des lignes directrices de la Commission applicables en la matière)
- les «lignes directrices comptables» telles que fournies par le comptable de la Commission ainsi que les instructions de clôture pour 2016.

Conformément aux articles 94, 95 et 96 du règlement financier, l'EMSA élabore ses états financiers sur la base des règles de la comptabilité d'exercice, qui découlent des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) ou, par défaut, des normes internationales d'information financière (IFRS).

Ces normes comptables, adoptées par le comptable de la Commission, doivent être appliquées par toutes les institutions et tous les organes de l'Union européenne qui entrent dans le champ d'application de la consolidation, afin d'établir un ensemble de règles uniforme en matière de comptabilité, d'évaluation et de présentation des comptes en vue d'harmoniser le processus d'établissement des états financiers et de consolidation. Ces comptabilités sont tenues par année civile en euros.

B) PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers ont pour objectif de fournir des informations sur la situation financière, le résultat et les flux de trésorerie d'une entité, utiles à tout un éventail d'utilisateurs.

Les considérations générales (ou principes comptables) à suivre lors de la préparation des états financiers sont décrits dans la règle comptable n° 2 de l'UE et sont identiques à ceux décrits dans l'IPSAS 1, à savoir: présentation fidèle, comptabilité d'exercice, continuité des

activités, cohérence de la présentation, agrégation des données, compensation et comparabilité des informations.

L'établissement des états financiers conformément aux principes susmentionnés nécessite que la direction effectue des estimations affectant les montants enregistrés de certains postes de l'état de la situation financière et du compte de résultat, ainsi que les informations sur les actifs et passifs éventuels.

C) BASE DE PRÉPARATION

a) Monnaies et base de conversion

Les états financiers sont présentés en euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle et de présentation de l'Union européenne.

b) Transactions et soldes

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros sur la base des taux de change en vigueur aux dates des transactions concernées. Les gains et pertes de change liés au règlement de transactions en devises étrangères et à la conversion, aux taux de change de fin d'exercice, des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont portés au compte de résultat économique.

c) Utilisation d'estimations

Conformément aux IPSAS et aux principes comptables généralement reconnus, les états financiers incluent nécessairement des montants basés sur des estimations et des hypothèses formulées par la direction sur la base des informations les plus fiables dont elle dispose. Les principales estimations portent notamment sur les montants des provisions, le risque financier lié aux créances à percevoir, les produits à recevoir et les charges à payer, les actifs et passifs éventuels et le degré de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les changements d'estimations sont pris en compte sur l'exercice au cours duquel ils sont connus.

D) ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

a) Actifs incorporels

Les licences de logiciels informatiques qui ont été acquises sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur. Les immobilisations sont amorties sur une base linéaire sur leur durée de vie utile estimée. Les immobilisations incorporelles développées en interne sont capitalisées lorsqu'il est satisfait aux critères pertinents des règles comptables de l'Union européenne. Les coûts capitalisables comprennent tous les coûts directement imputables à la création, la production et la préparation des actifs afin qu'ils soient opérationnels selon le mode de fonctionnement envisagé par la direction. Les coûts liés aux activités de recherche, les coûts de développement et d'entretien non capitalisables sont passés en charge lorsqu'ils sont encourus.

b) Valeurs patrimoniales, installations, machines et outillage

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend toute dépense directement imputable à l'acquisition ou à la construction d'une immobilisation.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct le cas échéant, uniquement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'EMSA et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les coûts de réparation et d'entretien sont portés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Puisque l'EMSA ne recourt pas à l'emprunt pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles, elle ne supporte pas de charges d'emprunt sur ces acquisitions.

Les terrains et les œuvres d'art ne sont pas amortis, leur durée de vie étant considérée comme illimitée. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties, puisqu'elles ne sont pas encore disponibles pour utilisation. L'amortissement des autres actifs est calculé selon la méthode linéaire, de manière à imputer leur coût sur leur valeur résiduelle, en fonction de leur durée de vie utile estimée, comme suit:

TAUX D'AMORTISSEMENT	
Type d'actif	Taux linéaire d'amortissement
Bâtiments	4 %
Installations, machines et équipements	10 % à 25 %
Mobilier	10 % à 25 %
Installations et accessoires	10 % à 25 %
Parc automobile	25 %
Matériel informatique	25 %
Autres immobilisations corporelles	10 % à 25 %

c) Préfinancements

Un préfinancement est un paiement destiné à fournir une avance au bénéficiaire, par exemple un fonds de trésorerie. Il peut être fractionné en plusieurs versements sur une période définie dans la convention de préfinancement spécifique. Le fonds de trésorerie (ou l'avance) est remboursé ou utilisé aux fins pour lesquelles il a été fourni pendant la période définie dans la convention. Si le bénéficiaire n'encourt pas de dépenses éligibles, il est dans l'obligation de restituer le préfinancement à l'Union européenne. Le montant du préfinancement est apuré (en tout ou en partie) à mesure de l'acceptation des coûts éligibles et des remboursements éventuels, et ce montant est passé en charges.

d) Créances

Les créances sont comptabilisées à la valeur initiale diminuée des dépréciations pour perte de valeur. Une dépréciation pour perte de valeur sur créances est constatée en présence d'éléments objectifs indiquant que l'EMSA ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus aux échéances initialement prévues. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et son montant recouvrable. La dépréciation est portée au compte de résultat. Une dépréciation générale, sur la base de l'expérience antérieure, est également comptabilisée pour les ordres de recouvrement non exécutés qui ne font pas déjà l'objet d'une dépréciation spécifique.

e) Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers et se définissent comme des actifs courants. Ils comprennent l'encaisse et les dépôts bancaires à vue.

f) Provision

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'EMSA supporte une obligation actuelle vis-à-vis de tiers (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation, et que le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes opérationnelles futures. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque la provision comprend un grand nombre d'éléments, l'obligation est estimée en pondérant tous les résultats possibles en fonction de leur probabilité (méthode de la «valeur attendue»).

g) Comptes montants dus

Les dettes résultant de l'achat de biens ou de services sont comptabilisées lors de la réception des factures pour le montant initial de celles-ci et les dépenses correspondantes sont saisies dans les comptes lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis à l'Union européenne et acceptés par celle-ci.

h) Charges à payer/produits à recevoir et charges et crédits à reporter

Dans le cadre des règles comptables de l'Union européenne, les transactions et événements sont constatés dans les états financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. À la fin de la période comptable, les charges à payer sont constatées sur la base du montant estimatif des transferts dus au titre de l'exercice. Le calcul des charges à payer est effectué conformément aux lignes directrices opérationnelles et pratiques publiées par la Commission, qui visent à faire en sorte que les états financiers fournissent une image fidèle de la situation.

Les produits sont également comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rattachent. En fin d'exercice, lorsqu'une facture n'a pas été envoyée alors que le service a été rendu ou les biens livrés à l'EMSA, ou qu'il existe un accord contractuel, le montant correspondant est comptabilisé dans les états financiers en tant que produit à recevoir.

Par ailleurs, lorsque, en fin d'exercice, une facture a été envoyée alors que le service n'a pas encore été rendu ou que les biens n'ont pas encore été livrés, le crédit correspondant est reporté et sera comptabilisé lors de l'exercice comptable suivant.

E) COMPTE DE RÉSULTAT

a) Recettes

- Recettes issues des opérations sans contrepartie directe

Elles constituent la grande majorité des recettes de l'EMSA et comprennent essentiellement la subvention payée par la DG MOVE et les aides perçues de la DG NEAR (ancienne DG ELARG), de la DG GROW (ancienne DG ENTR), de la DG ENV et de la DG CLIMA.

- Recettes issues des opérations avec contrepartie directe

Le produit de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'acheteur s'est vu transférer les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. La comptabilisation du produit d'une transaction impliquant la fourniture de services s'effectue en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

Les principales recettes issues des opérations avec contrepartie directe de l'EMSA comprennent les taxes et charges à percevoir dans le cadre des opérations LRIT, les produits liés au projet Equasis et les divers services fournis à d'autres agences.

b) Dépenses

Les charges liées à des opérations avec contrepartie directe telles que des achats de biens ou de services sont comptabilisées lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis à l'EMSA et acceptés par celle-ci. Elles sont évaluées au coût de facturation initial.

Lorsqu'une demande de paiement ou une déclaration de dépenses satisfaisant aux critères de comptabilisation est reçue, elle est comptabilisée en charges à concurrence du montant éligible. En fin d'exercice, les dépenses éligibles encourues dues aux bénéficiaires mais non encore déclarées sont estimées et comptabilisées en charges à payer.

F) ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

a) Actif éventuel

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'Union européenne. Une information sur un actif éventuel est fournie lorsque l'entrée d'avantages économiques ou un potentiel de service est probable.

b) Passif éventuel

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'EMSA, ou une obligation actuelle résultant d'événements passés mais non comptabilisée, soit parce qu'il est peu probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou un potentiel de service sera nécessaire pour régler l'obligation, soit dans les cas extrêmement rares où aucune estimation fiable ne peut être faite pour le montant de l'obligation.

6. NOTES CONCERNANT L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

A) Actifs incorporels

Les variations suivantes ont été enregistrées pour les immobilisations incorporelles en 2016:

2016		Logiciels produits en interne	Autres logiciels	Totalité des logiciels	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Valeur brute comptable au 1.1.2016	+	7 351 019,67	4 779 792,46	12 130 812,13	2 859 211,44	14 990 023,57
Ajouts	+	0,00	220 854,25	220 854,25	2 234 276,10	2 455 130,35
Produits de cessions	-			0,00		0,00
Transferts entre lignes	+/-			0,00		0,00
Autres variations (2)	+/-			0,00		-94 440,00
Valeur brute comptable au 31.12.2016		7 351 019,67	5 000 646,71	12 351 666,38	5 093 487,54	17 445 153,92
Cumul des amortissements et moins-values au 1.1.2016	-	-3 177 620,27	-4 611 583,86	-7 789 204,13	0,00	-7 789 204,13
Amortissements	-	-1 690 072,40	0,00	-1 690 072,40		-1 690 072,40
Reprises d'amortissements	+			0,00		0,00
Produits de cessions	+			0,00		0,00
Moins-values (2)	-			0,00		0,00
Reprises de moins-values	+		94 440,16	94 440,16		94 440,16
Transferts entre lignes	+/-			0,00		0,00
Autres variations (2)	+/-		0,00	0,00		0,00
Cumul des amortissements et moins-values au 31.12.2016		-4 867 692,67	-4 517 143,70	-9 384 836,37	0,00	-9 384 836,53
Valeur nette comptable au 31.12.2016		2 483 327,00	483 503,01	2 966 830,01	5 093 487,54	8 060 317,55
Comptes				211000	214000	210000

Conformément à la règle comptable n° 7 de la Commission européenne, les amortissements ont été enregistrés mensuellement dans le système SAP.

Comme l'exige la règle n° 6 de la CE, les immobilisations incorporelles en cours ont été enregistrées à compter du 1^{er} janvier 2010. Tous les projets débutant après le 1^{er} janvier 2010 et présentant une valeur estimative supérieure à 250 000 EUR (coût total) ont été intégrés dans le compte 214000.

B) Immobilisations corporelles

Les variations suivantes ont été enregistrées pour les immobilisations corporelles en 2016:

2016		Bâtiments	Installations et équipements	Matériel informatique	Mobilier et parc automobile	Autres aménagements	Total
Valeur brute comptable au 1.1.2016	+	51 037,72	41 298 115,94	7 375 985,56	790 301,48	13 341 394,71	62 856 835,41
Ajouts	+	0,00	8 980 060,76	629 921,86	90 598,59	1 082 064,35	10 782 645,56
Produits de cessions	-		-1 628 262,00	-1 178 185,29	-145 288,56	-1 704 982,27	-4 656 718,12
Transferts entre lignes	+/-						0,00
Autres variations (1)	+/-						0,00
Valeur brute comptable au 31.12.2016		51 037,72	48 649 914,70	6 827 722,13	735 611,51	12 718 476,79	68 982 762,85
							0,00
Cumul des amortissements et moins-values au 1.1.2016	-	-13 999,72	-27 121 057,94	-5 499 757,56	-360 813,98	-7 366 830,71	-40 362 459,91
Dépréciation	-	-5 104,00	-4 313 416,76	-857 338,86	-64 818,08	-1 408 623,40	-6 649 301,10
Reprises de dépréciations	+		618 754,00	1 178 185,29	109 560,56	1 140 595,32	3 047 095,17
Produits de cessions	+						0,00
Moins-values (1)	-						0,00
Reprises de moins-values	+		504 754,00				504 754,00
Transferts entre lignes	+/-						0,00
Autres variations (1)	+/-		-605 788,00 (1)				-605 788,00
Cumul des amortissements et moins-values au 31.12.2016		-19 103,72	-30 916 754,70	-5 178 911,13	-316 071,50	-7 634 858,79	-44 065 699,84
Valeur nette comptable au 31.12.2016		31 934,00	17 733 160,00	1 648 811,00	419 540,01	5 083 618,00	24 917 063,01
Comptes		221010					
		230000	241000	240000	242000	200000	

Conformément à la règle comptable n° 7 de la CE, les amortissements ont été enregistrés mensuellement dans le système SAP.

(1) Ceci correspond aux inventaires (dépréciations cumulées au 1.1.2016).

C) Préfinancement à long terme

		31.12.2016	31.12.2015
299290	PF mis en œuvre par d'autres entités UE que la Commission (préfinancement alloué à des tierces parties)	290 136,00	290 136,00
299000	TOTAL	290 136,00	290 136,00

Le montant de 290 136,00 EUR concerne le préfinancement alloué par l'EMSA au projet Equasis (actuellement hébergé par l'EMSA). Ce montant, initialement enregistré en tant qu'actif éventuel fin 2009, a été requalifié en tant que préfinancement à long terme alloué après la reconnaissance officielle de cette dette par le conseil d'administration d'Equasis.

D) Stocks

Compte	Créances de	Valeur d'acquisition	Réduction de valeur (-)	31.12.2016	31.12.2015
310500	Mesures de lutte contre la pollution – dispersants/produits chimiques	2 137 960,00		2 137 960,00	1 072 320,00
292000	Total	2 137 960,00	-	2 137 960,00	1 072 320,00

E) Préfinancement à court terme

	Préfinancement sans intérêts pour l'entité UE < 1 an	31.12.2016	31.12.2015
405290	PF mis en œuvre par d'autres entités UE que la Commission (préfinancement alloué à des tierces parties)	595 608,01	3 892 864,51
405297	Charges à payer sur PF tierces parties – Mis en œuvre par d'autres entités UE que la Commission	290 136,00	290 136,00
405200	Total	595 608,01	3 892 864,51

Ces préfinancements concernent principalement l'appel d'offres pour la lutte contre la pollution et d'autres activités opérationnelles. La différence est principalement due à la livraison plus rapide que prévue des actifs et à l'absence de PF pour les nouveaux navires en 2016.

Créances à court terme

Créances courantes	31.12.2016			31.12.2015		
	Total brut	Montants réduits (-)	Valeur nette	Total brut	Montants réduits (-)	Valeur nette
Clients	42 940,90	-5 914,51	37 026,39	369 139,25	-5 914,51	363 224,74
États membres	852 488,70		852 488,70	638 124,45		638 124,45
AELE	0,00		0,00	0,00		0,00
Pays tiers	17 276,26		17 276,26	15 108,21		15 108,21
Autres créances courantes (1)	107 759,45		107 759,45	5 955,77		5 955,77
Total	1 020 465,31	-5 914,51	1 014 550,51	1 028 327,68	-5 914,51	1 022 413,17

Le montant initial de toutes les créances à percevoir est reporté, déduction faite du montant des moins-values, lorsqu'il est évident que l'Agence ne sera pas en mesure de percevoir la totalité des montants dus au regard des créances initiales. Cette analyse est effectuée sur la base des soldes en fin d'exercice tels qu'ils apparaissent au moment de la préparation des états financiers.

Le montant des réductions est imputé au compte de résultat économique.

Les créances courantes auprès des États membres correspondent à la T.V.A. à récupérer (Portugal) et les créances courantes auprès des pays tiers sont principalement liées aux taxes et charges à percevoir dans le cadre des opérations LRIT.

Les créances diverses (compte: 410900) s'élèvent à un total de **8 861,17 EUR** et se composent de:

Créances diverses	31.12.2016			
	Créances de	Total brut	Montants réduits (-)	Valeur nette
Personnel		8 861,17		8 861,17
Autres (2)				0,00
Total		8 861,17	0,00	8 861,17

La ligne Autres – comptes de régularisation actif et passif s'élève à un total de **1 345 327,61 EUR** et se compose principalement de:

145 669,91 EUR (produits à recevoir tels que LRIT, etc.)

823 339,77 EUR (charges reportées telles que maintenance logicielle prépayée 2016, etc.)

376 260,00 EUR (facture acquittée liée au loyer du premier trimestre 2017, etc.)

F) Trésorerie et liquidités

Compte	Description	31.12.2016	31.12.2015
505000	<i>Encaisse non affectée:</i>	16 530 292,75	12 244 227,83
505300	Comptes courants (comptes bancaires)	16 519 053,43	12 228 295,12
505400	Régies d'avances	11 239,32	15 932,71
500000	Total	16 530 292,75	12 244 227,83

La trésorerie ne concerne que l'actif disponible du fait qu'il n'y a pas d'autres équivalents de trésorerie ni de placements liquides à enregistrer. À l'heure actuelle, l'Agence dispose d'une banque principale (ING Belgique) auprès de laquelle le compte principal est utilisé pour tous les paiements et revenus liés à la subvention de la CE. D'autres comptes ont été ouverts auprès d'ING pour la gestion des recettes affectées, tandis que trois régies d'avances sont également organisées via des comptes bancaires ouverts auprès de la Novo Banco Portugal.

G) Capital

Le capital de l'EMSA est augmenté du résultat économique positif de l'année 2016 (2 235 350,77 EUR) et s'établit à **38 529 999,32 EUR**.

H) Autres dettes à long terme

D'un montant total de **105 510,17 EUR**, ce compte se compose de:

82 618,09 EUR – dépôts LRIT à long terme et intérêts recouverts auprès des différents clients

22 892,08 EUR – intérêts financiers liés à plusieurs projets de recettes affectées (Equasis, Frontex, etc.)

I) Provisions pour risques et charges (à court terme)

Comptes	Description	31.12.2015	Montants inutilisés reversés	31.12.2016
483000	Affaires juridiques	(+)	(-)	0,00
		46 000,00	-46 000,00	0,00
	Autres*			
	Total	46 000,00	-46 000,00	0,00

Les provisions liées aux dépenses de personnel ont été annulées.

J) Dettes à court terme

Les créances courantes atteignent la somme de 808 289,77 EUR et se composent de:

Compte	Créances courantes	31.12.2016	31.12.2015
441100	Vendeurs	9 170,14	4 768,25
441200	États membres	769 350,00	0,00
441300	AELE	0,00	0,00
441600	Pays tiers	0,00	589 350,00
441700	Autres (1)	29 769,63	40 092,21
441000	Total	808 289,77	634 210,46

Les dettes résultant de l'achat de biens ou de services sont comptabilisées lors de la réception des factures pour le montant initial de celles-ci et les dépenses correspondantes sont saisies dans les comptes lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis à l'Agence et acceptés par celle-ci.

La ligne Autres (1) se compose de:

(1) Veuillez préciser les «Autres créances courantes»:	31.12.2016	31.12.2015
Montants dus de la part d'organismes publics	224,80	6 110,21
Autres postes (débiteurs créanciers)	29 544,83	33 982,00
Total	29 769,63	40 092,21

Créditeurs divers

Compte	Créditeurs divers	31.12.2016	31.12.2015
443000	Personnel	87 127,88	80 990,73
	Autres (2)	8 716,88	37 680,87
	Total	95 844,76	118 671,60

Les montants dus au personnel comprennent principalement des dettes envers le personnel de l'EMSA (composées principalement d'acomptes individuels GALP). La ligne Autres (2) se compose de:

(2) Veuillez spécifier «Autres créditeurs divers»:	31.12.2016	31.12.2015
Actifs ABAC – produit reçu	0,02	32 832,39
Paiements à renvoyer	6 847,02	2 978,64
ONSS & autres	1 869,84	1 869,84
Total	8 716,88	37 680,87

Les comptes de régularisation actif et passif se montent au total à **2 398 691,69 EUR** et représentent principalement des factures à recevoir en 2017 pour des services rendus ou des produits livrés en 2016 (charges à payer: 2 062 135,77 EUR) et les congés non pris du personnel au 31.12.2016 (336 555,92 EUR).

Compte	Description	31.12.2016	31.12.2015
491010	Charges à payer	2 398 691,69	2 182 594,91
	Congés annuels non pris*	336 555,92	321 764,90
	Autres charges à payer	2 062 135,77	1 860 830,01
491011	Crédit reporté	0,00	3 246,90
491000	Total	2 398 691,69	2 185 841,81

Conformément à la règle comptable n° 10 de la CE et au chapitre 19 des IPSAS (provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), les comptes de régularisation permettent d'enregistrer les montants dus pour des services rendus ou des produits livrés, mais qui restent impayés, n'ont pas été facturés ou officiellement convenus avec le fournisseur, y compris les sommes dues aux employés (notamment les arriérés de congés payés). Les comptes de régularisation sont établis sur la base des estimations des ordonnateurs (évaluation basée sur les montants reportés imputables à 2016-2017).

Conformément à la règle comptable n° 12 de la CE, une dette due pour congé non pris (cumulant les absences compensées) en fin d'exercice a été intégrée dans l'état de la situation financière à la ligne Passif courant (créances courantes).

Le préfinancement perçu d'entités UE consolidées s'élève à 13 322 880,74 EUR et se compose de:

790 699,12 EUR (DG MOVE – résultat 2016)

420 000,00 EUR (préfinancement perçu de la DG MARE)

4 207 073,03 EUR (préfinancement perçu de la DG GROW) 972 372,37 EUR

(préfinancement perçu de la DG NEAR)

6 932 736,22 EUR (préfinancement perçu de FRONTEX)

K) Actif éventuel

Compte	Description	31.12.2016	31.12.2015
901100	Garanties reçues	386 217,00	3 875 763,20
901120	Garanties reçues dans le cadre de préfinancements*	386 217,00	3 875 763,20
901180	Garanties de bonne fin	0,00	0,00
901190	Autres garanties a)		
901900	Autres actifs éventuels b)		
901000	TOTAL	386 217,00	3 875 763,20

L) Autres informations importantes

Compte	Autres informations importantes	31.12.2016	31.12.2015
904200	RAL - Engagements de paiement sur crédits en souffrance	33 955 394,91	36 730 365,26
904370	Engagement contractuel (pour lequel aucun engagement budgétaire n'a encore été effectué)*		
904400	Contributions aux organismes concernés		
904100	Engagements non utilisés		
904500	Engagements sur contrat de location		
904000	TOTAL	33 955 394,91	36 730 365,26

M) Note concernant les comptes annuels se rapportant aux frais de personnel calculés par le PMO

Note se rapportant aux frais de personnel:

Tous les calculs des traitements indiquant les dépenses salariales totales comprises dans le compte de résultat de l'Agence sont externalisés auprès de l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels (également dénommé PMO), qui est un office central de la Commission européenne.

Le PMO a pour mission de gérer les droits financiers du personnel permanent, temporaire et contractuel travaillant à la Commission ainsi que de calculer et de payer ses traitements et autres droits financiers. Le PMO assure également ces services pour d'autres institutions et agences de l'UE. Le PMO est également chargé de gérer la caisse de maladie des institutions, conjointement avec le traitement et le paiement des demandes de remboursement émanant des membres du personnel. Le PMO gère également la caisse des pensions et paie les pensions des membres du personnel retraités. Le PMO fait l'objet d'un audit de la part de la Cour des comptes européenne.

L'Agence est uniquement responsable de la communication au PMO d'informations fiables permettant le calcul des dépenses salariales. Elle est également chargée de vérifier que ces informations ont été correctement traitées dans le rapport mensuel de paie utilisé pour la comptabilité des dépenses salariales. Elle n'est pas responsable du calcul des dépenses salariales effectué par le PMO.

7. NOTES CONCERNANT LE COMPTE DE RÉSULTAT

A. Recettes

Compte	Recettes d'exploitation	2016	2015
744000	Recettes provenant du fonctionnement administratif	4 775 959,48	2 983 607,77
760000	Personnel		
744100	Recettes liées aux immobilisations	7 812,75	96 877,66
744900	Autres recettes administratives	4 768 146,73	2 886 730,11
744910	Autres	0,00	85 172,31
744919	<i>Recettes administratives provenant d'entités UE consolidées</i>	4 768 146,73	2 801 557,80
745000	Autres revenus d'exploitation	61 419 722,39	51 968 890,27
745100	Ajustements des provisions		
745200	Bénéfices réalisés sur le taux de change	9 102,98	2 565,70
745900	Autres	61 410 619,41	51 966 324,57
745910	Autres	1 372 960,86	262 717,60
745909	<i>Recettes de fonctionnement provenant d'entités UE consolidées (2)</i>	60 037 658,55	51 703 606,97
745919	<i>Contribution de l'Union européenne</i>	54 898 550,86	51 703 606,97
	<i>Autres recettes de fonctionnement provenant d'entités UE consolidées</i>	5 139 107,69	0,00
777777	Total	66 195 681,87	54 952 498,04

Le compte 744919 porte sur les recettes administratives liées aux projets en cours financés par la CE ou FRONTEX et comptabilisées dans les comptes de régularisation inter-entités.

Les recettes d'exploitation ont augmenté (+18 %) à la suite de l'augmentation des projets retenus.

B. Dépenses

Compte		2016	2015
610000	Dépenses administratives	32 600 638,87	33 206 896,67
6201,,	Totalité des frais de personnel	18 809 212,61	17 599 973,17
620100	Dépenses de personnel	18 809 212,61	17 599 973,17
620109	Dépenses de personnel auprès d'entités consolidées	0,00	0,00
630100	Dépenses liées aux immobilisations	8 919 460,50	9 358 772,40
611000	Autres dépenses administratives	4 871 965,76	6 248 151,10
611100	Terrains et immeubles	3 073 609,68	2 904 002,23
611109	Terrains et immeubles auprès d'entités consolidées	149 094,49	129 452,46
611900	Ensemble des autres dépenses	1 649 261,59	3 214 696,41
611910	Autres	1 241 798,54	2 717 496,42
611919	<i>Dépenses administratives auprès d'entités consolidées</i>	407 463,05	497 199,99
600000	Dépenses opérationnelles	31 359 711,01	23 910 920,30
606000	Autres dépenses opérationnelles	31 359 711,01	23 910 920,30
630000	Provisions pour risques et charges		0,00
640000	Pertes de change	-1 370,55	18 423,55
606900	Autres dépenses opérationnelles	31 361 081,56	23 892 496,75
606910	Autres	29 221 700,31	23 704 743,75
606919	<i>Autres – Entités consolidées</i>	2 139 381,25	187 753,00
666666	Total	63 960 349,88	57 117 816,97

Dans l'ensemble, les dépenses ont augmenté de 12 % entre 2015 et 2016, principalement en raison de la hausse de 31 % des coûts d'exploitation, à la suite d'activités supplémentaires en 2016.